

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 00148

Numéro SIREN : 809 233 471

Nom ou dénomination : WAGA ENERGY

Ce dépôt a été enregistré le 29/09/2021 sous le numéro de dépôt B2021/016029

# Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2020			31/12/2019
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (1)					
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement	109 845	42 107	67 738	104 353
	Frais de développement	89 462	58 610	30 852	43 044
	Concessions brevets droits similaires	307 288	223 568	83 721	113 402
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	281 086		281 086	68 693
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions	175 096	30 412	144 685	82 680
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	8 179 639	1 883 907	6 295 732	6 646 667
	Autres immobilisations corporelles	258 914	107 374	151 540	117 391
	Immobilisations en cours	92 070		92 070	280 960
	Avances et acomptes				332 505
	<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>				
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	1 062 305		1 062 305	957 305	
Créances rattachées à des participations	7 078 858		7 078 858	133 900	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	222 729		222 729	93 529	
<b>TOTAL (II)</b>		<b>17 857 292</b>	<b>2 345 977</b>	<b>15 511 315</b>	<b>8 974 431</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements	687 901		687 901	260 993
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services	375 831		375 831	
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	80 952		80 952	30 945
	Avances et Acomptes versés sur commandes	536 132		536 132	682 043
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients et comptes rattachés	2 877 257	56 960	2 820 297	2 557 725
	Autres créances	1 105 245		1 105 245	730 122
Capital souscrit appelé, non versé					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	11 251 532		11 251 532	5 629 199	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	100 397		100 397	172 112
	<b>TOTAL (III)</b>	<b>17 015 248</b>	<b>56 960</b>	<b>16 958 287</b>	<b>10 063 139</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecart de conversion actif (VI)					
<b>TOTAL ACTIF (I à VI)</b>		<b>34 872 540</b>	<b>2 402 937</b>	<b>32 469 603</b>	<b>19 037 569</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

227 429

# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2020	31/12/2019
<b>Capitaux Propres</b>	Capital social ou individuel	144 794	140 397
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	10 905 789	9 510 093
	Ecarts de réévaluation		
	<b>RESERVES</b>		
	Réserve légale	10 992	10 992
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	405 525	570 195
	Résultat de l'exercice	(496 759)	(164 670)
Subventions d'investissement	954 852	1 049 422	
Provisions réglementées			
	<b>Total des capitaux propres</b>	<b>11 925 191</b>	<b>11 116 428</b>
<b>Autres fonds propres</b>	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées	318 500	159 250
	<b>Total des autres fonds propres</b>	<b>318 500</b>	<b>159 250</b>
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques	44 716	122 259
	Provisions pour charges	63 400	63 400
	<b>Total des provisions</b>	<b>108 116</b>	<b>185 659</b>
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	7 015 764	2 665 176
	Emprunts et dettes financières divers	4 114 690	1 674 595
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	5 425 500	
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 532 895	2 123 556
	Dettes fiscales et sociales	1 939 552	1 007 700
	<b>DETTES DIVERSES</b>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	36 203	75 635	
Autres dettes	1 951	29 418	
Produits constatés d'avance (1)	50 960		
	<b>Total des dettes</b>	<b>20 117 514</b>	<b>7 576 081</b>
	Ecarts de conversion passif	281	152
	<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>32 469 603</b>	<b>19 037 569</b>
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(496 759,33)	(164 670,11)
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	11 033 476	6 023 451
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	3 059	260 477

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## Désignation de la société: SA WAGA ENERGY

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 32 469 603€ et au compte de résultat de l'exercice présenté sous la forme de liste, dégageant une perte de 496 759€.

## Faits caractéristiques de l'exercice

Le capital de la société est passé de 140 397€ à 144 794€ au 31/12/2020

La levée de fonds réalisée en 2019 pour un montant de 8 999 373.66€ devait être complétée à hauteur de 1 million d'euros sur 2020. Le complément s'est finalement élevé à 1 400 092.74€

Les frais d'augmentation du capital d'un montant de 109 845€ ont été comptabilisés en immobilisation et amortis sur 3 ans.

L'exercice 2020 a duré 12 mois du 01/01/2020 au 31/12/2020

## Evénements postérieurs à la clôture

### *Impact de la crise sanitaire Covid-19 :*

La crise sanitaire du COVID-19 touche l'ensemble de l'économie mondiale et a un impact sur l'activité de Waga Energy, encore difficilement mesurable.

Dans ce contexte, Waga Energy continue à opérer ses unités en exploitation, grâce au contrôle à distance et à la mobilisation de ses équipes à distance ou sur site et la continuité d'exploitation n'est pas remise en question.

Les nouveaux projets développés par Waga Energy sont des projets d'infrastructures de long terme. La crise sanitaire actuelle et les mesures de confinement génèrent de fortes incertitudes économiques et organisationnelles, et est ainsi de nature à retarder les prises de décision d'investissement des opérateurs d'ISDND (installations de Stockage des Déchets Non Dangereux), ainsi que les décisions d'octroi de financements des partenaires bancaires.

Waga Energy se mobilise pour renforcer la position de trésorerie et activer les dispositifs économiques gouvernementaux pour lesquels la société est éligible.

La crise traversée renforce la nécessité d'agir contre le réchauffement climatique et d'accélérer la transition énergétique. Le secteur de l'énergie renouvelable (conditions de marché et financements associés) pourrait offrir des opportunités et perspectives de développement des industries du secteur.

Des PGE ont été souscrit pour un montant total de 2 600 000€ sur différentes banques.

Un contrôle URSSAF est prévu sur 2021, l'intervention du contrôleur se fera sur le mois de juin 2021.

Aucun autre événement particulier n'est survenu postérieurement à l'exercice clos le 31/12/2020.

## Règles et méthodes comptables

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## *Règles générales*

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2020 ont été élaborés et présentés en application du règlement ANC n°2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu pour l'établissement des comptes clos le 31 décembre 2020. L'application de ce principe est justifiée par les prévisions de trésorerie sur les 12 prochains mois et par la réalisation d'une opération de renforcement des fonds propres, d'emprunts bancaires et d'autres financements destinés aux infrastructures. Si ces différentes opérations de financement ne se concrétisent pas et qu'aucune source de financement alternative n'est trouvée, l'application de ce principe pourrait être remise en cause et il pourrait en résulter des impacts significatifs sur l'évaluation des actifs et des passifs de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations ayant une importance significative. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

## *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Concessions, brevets et licences : 6 ans
- Logiciels : 1 et 5 ans

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

## *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) ou de production. Elles ne font l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. Les valeurs résiduelles ne sont pas prises en compte, leur impact étant non significatif. Les durées d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

- Installations techniques, matériel et outillage : 4 ans à 15 ans
- Matériel informatique, mobilier, matériel de bureau : 3 ans
- WAGA BOX hors composant: 15 ans
- WAGA BOX Composant : 5 à 15 ans

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## *Immobilisations financières*

Les titres de participation sont comptabilisés à leur valeur d'achat.

Une provision pour dépréciation des immobilisations financières est constituée lorsque la valeur recouvrable de ces titres est inférieure à la valeur comptable.

## *Créances*

Les créances clients sont constatées lors du transfert de propriété et à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire de ces créances présente un risque quant à sa recouvrabilité.

## *Stock*

Les stocks sont évalués suivant la méthode « premier entré, premier sorti (FIFO) ».

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat hors taxes, incluant les frais d'approche, et frais accessoires.

Les travaux en cours sont évalués au coût de production, incluant les charges directes et indirectes incorporables en fonction de la capacité normale des installations de production, à l'exclusion des frais financiers.

Le cas échéant, des provisions pour dépréciation sont constituées au cas par cas lorsque la valeur nette de réalisation est inférieure aux coûts encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent :

- sur les matières premières, en fonction de leur dépréciation physique ou de leur risque d'obsolescence,
- sur les travaux en cours ou produits finis pour tenir compte des pertes éventuelles sur marchés ou de leur risque d'obsolescence

les encours de production de service correspondent aux frais de développement engagés dans le cadre des projets des filiales du Canada et de L'Espagne par Waga Energy.

## *Valorisation des créances et dettes en monnaie étrangère*

Les créances et dettes libellées en devises étrangères sont converties et comptabilisées en Euros au cours du jour de la devise. A la clôture de chaque exercice, ces créances et dettes sont convertis en Euros selon le cours de clôture de la devise.

Les écarts défavorables constatés (diminution de la valeur des créances clients ou augmentation de la valeur des dettes fournisseurs) donnent lieu à la comptabilisation de provisions pour risques et charges.

## *Valeurs mobilières de placement*

A la date d'arrêtés des comptes, la valeur comptable des VMP est comparée à leur valeur d'inventaire (dernier

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

cours de valorisation).

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Les moins-values latentes sont, le cas échéant, comptabilisées sans faire de provision.

## *Provisions pour risques et charges*

La provision sur gros entretiens est déterminée selon le coût de 3 maintenances prévues sur une période de 3 ans, proratisé sur le nombre de mois de fonctionnement en 2020.

La société comptabilise des provisions dès lors qu'il existe des obligations actuelles, juridiques ou implicites, résultant d'événements antérieurs, qu'il est probable que des sorties de ressources représentatives d'avantages économiques seront nécessaires pour éteindre les obligations, et que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

La société évalue les provisions sur la base des faits et des circonstances relatifs aux obligations actuelles à la date de clôture, en fonction de son expérience en la matière et au mieux de ses connaissances, après consultation éventuelle des avocats et conseillers juridiques de la société à la date d'arrêté des comptes.

La société constate des provisions relatives à des litiges (commerciaux, sociaux...) pour lesquels une sortie de ressources est probable et dès lors que le montant de ces sorties de ressources peut être estimé de manière fiable.

Au 31/12/2020, WAGA Energy a comptabilisé une provision pour indisponibilité. La société s'engage sur un taux de disponibilité de la Wagabox. Des pénalités contractuelles sont à verser au client en cas d'indisponibilité au delà des seuils prévus dans les contrats. La société évalue les provisions sur la base des faits réalisés et connus à la clôture.

## *Avantages du personnel*

Les régimes à prestations définies sont des régimes pour lesquels les risques actuariels incombent à la société. Ils sont liés aux engagements de fin de carrière définis par le code du travail. L'engagement de retraite est calculé selon une approche prospective (méthode des unités de crédit projetées), qui tient compte des modalités de calcul des indemnités prévues par la convention collective et de paramètres actuariels (taux d'actualisation, taux de revalorisation de salaires, taux de rotation, taux de mortalité,...).

La société n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

L'engagement est constaté en engagement hors bilan.

## *Emprunts et dettes financières*

Les emprunts et dettes financières sont constitués d'emprunts bancaires, de comptes courants actionnaires et de filiales ainsi que de concours bancaires courants.

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

WAGA ENERGY a émis en juin 2017 pour 1 200 024€ d'Obligation convertible en Action à échéance

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

maximale du 31/12/2020 rémunéré au taux de 6%.

le 15/10/2019 ces OCA ont été converties pour 1 199 402.78€ en prime d'emission et pour 4 433€ en capital

WAGA ENERGY a émis en décembre 2018 pour 2 800 080€ d'Obligation convertible en Action à échéance maximale du 31/12/2021 rémunéré au taux de 6%.

le 15/10/2019 ces OCA ont été converties pour 2 789 363.04€ en prime d'emission et pour 10 344€ en capital

La société bénéficie d'une aide de la société ADEME, dans le cadre du programme d'investissement d'Avenir WAGA BOX 1 qui se décompose en 2 parties : une subvention pour un montant de 683.450 € et d'une avance remboursable, pour un montant total de 1.594.718€ .

Cette avance remboursable sera restituée à la société ADEME suivant les conditions suivantes :

- 50% de l'avance versée actualisée au taux de 1.28%, si la phase d'investissement est terminée et qu'il a été constaté la mise en production d'unités d'oeuvre. Ce remboursement sera effectué en quatre échéances annuelles égales.

- 50% de l'avance versée actualisée au taux de 6.28%, si la phase d'investissement est terminée et qu'il a été constaté une mise en production > à 6.200.000 unités d'oeuvre. Ce remboursement sera effectué en une seule fois dans les 6 mois de l'exercice suivant la constatation du dépassement du seuil.

Si WAGA Energy n'a pas réalisé de mise en production d'unités d'oeuvre dans les 4 ans suivant le terme de la phase d'investissement, l'entreprise sera déliée de toute obligation de remboursement, sans aucune autre formalité.

Le montant total reçu au 31.12.2020 s'élève à 2 278 168.59 €, soit 1 594 718.01 € au titre de l'avance remboursable (199 339.75€ ont été remboursés au titre de 2020) et 683 450.58 € au titre de la subvention (dont 30 295.90€ ont été rapportés au résultat).

La société bénéficie d'une avance remboursable ADEME WHYPE de 103 753€ . la société a encaissée 66 666.45€ sur 2020, le solde reste à venir.

## *Reconnaissance du chiffre d'affaires*

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir.

Le chiffre d'affaires comprend la vente de biens et de marchandises ainsi que diverses prestations liées à la vente.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lors du transfert des risques et avantages significatifs liés à la propriété à l'acheteur, ce qui correspond généralement à la date du transfert de propriété du produit ou la réalisation du service.

## CA à l'avancement :

Les contrats de vente d'équipements de Wagabox, dont la réalisation s'effectue sur une durée d'environ 12 mois ou plus (Impactant ainsi plusieurs exercices comptables), font l'objet d'une reconnaissance du chiffre d'affaire à l'avancement.

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Le ratio des dépenses réalisées par rapport au coût à terminaison estimé est appliqué au prix de vente contractuel.

Au bilan, sont reconnus les créances clients, les factures à établir, les produits constatés d'avance, avances, ...

Dans le cas où la prévision à fin d'affaire fait ressortir un résultat déficitaire, une provision pour perte à terminaison est comptabilisée indépendamment de l'avancement du chantier, en fonction de la meilleure estimation des résultats prévisionnels intégrant, le cas échéant, des droits à recettes complémentaires ou à réclamation, dans la mesure où ils sont probables et peuvent être évalués de façon fiable. Les provisions pour pertes à terminaison sont présentées au passif du bilan.

Aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre à la clôture.

## *Subventions*

Les subventions qui financent les travaux de développement immobilisés sont assimilables à des subventions d'équipement. La reprise en résultat des dites subventions est présentée en résultat d'exploitation au même rythme que l'amortissement des immobilisations financées.

Les subventions destinées à couvrir des dépenses comptabilisées en charges de l'exercice sont reconnues en produits en fonction de l'avancement dudit projet de R&D (prorata des coûts engagés/coûts budgétés). De ce fait, des subventions à recevoir ou des produits constatés d'avance peuvent être enregistrés dans les comptes si le contrat d'attribution est signé et que des dépenses ont été engagées mais que les subventions n'ont pas encore été reçues.

La société bénéficie de plusieurs aide ADEME dont :

- Pour la construction des Wagabox 1, 2 et 3. Les subventions s'établissent à hauteur de 683K€ (Wagabox 1), 367K€(Wagabox 2) et 370K€ (waga box 3) ; Au 31.12.2020 la totalité des subventions ont été encaissées.
- Une nouvelle subvention ADEME WHIPE pour l'amélioration des Wagabox (incluant également une avance remboursable). Le contrat a été signé en 2020 et 133K€ ont été encaissés sur 2020.

La société bénéficie également d'une subvention Créadev de 313K€ dont la totalité de la subvention a été encaissée.

Le produit de l'ensemble de ces subventions s'établit au 31.12.2020 à 96K€.

## *Produits et charges exceptionnels*

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## *Impôt sur les résultats*

La société est assujettie au régime de droit commun en termes d'impôt sur les sociétés.

La rubrique « charge d'impôt » inclut l'impôt exigible au titre de la période après déduction des éventuels crédits d'impôt.

Les déficits reportables au 31/12/2020 s'élèvent à 2 109 312€

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

## *Impôt exigible*

L'impôt exigible est déterminé sur la base du résultat fiscal de la période, qui peut différer du résultat comptable suite aux réintégrations et déductions de certains produits et charges selon les positions fiscales en vigueur, et en retenant le taux d'impôt voté à la date d'établissement des informations financières.

## *Crédit d'Impôt Recherche (CIR)*

Les entreprises industrielles et commerciales imposées selon le régime réel qui effectuent des dépenses de recherche peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt.

Le crédit d'impôt est calculé par année civile et s'impute sur l'impôt dû par l'entreprise au titre de l'année au cours de laquelle les dépenses de recherche ont été encourues. Le crédit d'impôt non imputé est reportable, en régime de droit commun, sur les trois années suivant celle au titre de laquelle il a été constaté. La fraction non utilisée à l'expiration de cette période est remboursée à l'entreprise.

Le CIR généré au titre des dépenses de l'année 2020 s'élève à 240 291 € .

Le CII généré au titre des dépenses de l'année 2020 s'élève à 19 642 €.

## *Opérations sur le capital*

Description des opérations :

60 000 titres d'une valeur de 1€ émis à la constitution de la société puis une augmentation de capital de 32 140 titres d'une valeur de 36€ en date du 11 juin 2015 dont 1€ de valeur nominale.

Augmentation de capital en date du 19 janvier 2016 pour 17.778 titres d'une valeur de 36€ dont 1€ de valeur nominale.

Appurement du report à nouveau pour 259 042€ et du déficit 2016 pour 546 629€ par imputation sur la prime d'émission soit 805 671€

Affectation du déficit comptable 2017 de 400 260.93€ sur la prime d'émission.

En 2019, augmentation de capital:

Augmentation de 14 777 actions de 1€ émis à 270.66€, soit prime de 3 984 765 .82€

Augmentation de 15 702 actions de 1€ émis à 318.42€ soit prime de 4 984 128.84€

En 2020, augmentation de capital:

Augmentation de 4 397 actions de 1€ émis à 318.42€ soit prime de 1 395 695.74€

## *Engagements donnés et reçus dans le contrat de licence*

La société WAGA ENERGY a signé le 11 juin 2015 un contrat de licence de brevet et de communication de savoir-faire. Dans le cadre de ces contrats, des engagements ont été donnés et reçus mais ne sont pas détaillés dans la présente note pour des raisons de confidentialité.

## *Engagements donnés et reçus dans le contrat ALAB*

La société a conclu un contrat en relation avec un contrat d'achat de biométhane. Dans le cadre de ce contrat, les engagements donnés sont les suivants:

A chaque anniversaire de la mise en service de l'installation, à partir de la deuxième année révolue, si le volume livré au cours des douze mois écoulés est inférieur à un volume de 12 GWh, Waga Energy

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

remboursera un montant de 1k€ par GWh manquant, au titre de garanties d'origine non fournies.  
Le chiffre d'affaires reconnu au cours de l'exercice 2017 au titre de ce contrat est de 190 000€.  
Le chiffre d'affaires reconnu au cours de l'exercice 2018 au titre de ce contrat est de 140 000€.  
il n'y pas de chiffre d'affaires sur les exercices 2019 et 2020 au titre du contrat.

## *Autres Engagements donnés et reçus*

-Waga Energy a consenti une garantie de bonne exécution de l'entretien de la Wagabox. A ce titre, Waga Energy s'engage à prendre en charge les dépenses excédant le montant de GER convenu, pour les casses non couvertes par les assurances, dans la limite d'un montant de 1m€ HT sur la durée du contrat.

-Protocole d'accord signé en 2019 avec le propriétaire des anciens locaux du siège au 14 chemin des clos (Meylan) pour mettre fin au bail par anticipation au 31/03/2020. Le bail avait été conclu pour une durée ferme allant jusqu'en juin 2024. Les locaux ayant été reloués pour une durée inférieure au bail initial (jusqu'en mars 2023), Waga Energy s'engage à verser une indemnité compensatrice de 30k€ en cas de vacance à l'issue de cette période.

## *Avance conditionnée*

-Au 31/12/2020, des indemnités provisionnelles BPI FRANCE assurance export de 455 000€ ont été constatées dont 413 000€ ont été reçues.

30% des indemnités soit 136 500€ devront être remboursées au minimum.

Au delà des 30%, les remboursements des montants perçus au titre de l'assurance prospection sont conditionnés au succès du développement de l'activité aux Etats-Unis (en fonction du chiffre d'affaire export).

Un second contrat d'assurance prospection a été conclu en 2020 pour le Canada, sur le même mécanisme.

## *Avantages du personnel*

Les régimes à prestations définies sont des régimes pour lesquels les risques actuariels incombent à la société. ils sont liés aux engagements de fin de carrière définis par le code du travail. L'engagement de retraite est calculé selon une approche prospective (méthode des unités de crédit projetées), qui tient compte des modalités de calcul des indemnités prévues par la convention collective et de paramètres actuariels (taux d'actualisation, taux de revalorisation de salaires, taux de rotation, taux de mortalités,.....)

la société n'externalise pas le financement de ses engagements de retraite.

L'engagement hors bilan calculé au 31/12/2020 est de 76 028€

## *Instruments dilutifs en circulation:*

Les instruments potentiellement dilutifs au 31/12/2020 au sein de Waga Energy SA sont :

- Il n'y a plus d'OCA en vigueur au sein de Waga Energy SA (les OCA2017 et OCA2018 ont toutes été

# Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

converties lors de la levée de fonds 2019 – cf AGM du 15/10/2019)

· Il existe 10.000 BSPCE en vigueur émis par le CA du 18/12/2019 sur délégation de l'AG du 20/12/2018 ouvrant droit à 10.000 actions ordinaires de Waga Energy SA à souscrire au prix unitaire de 318,42 euros prime incluse

· Il existe 34.876 BSARatchet attachés aux 34.876 ABSA émises dans le cadre de la levée de fonds 2019 (= 14.777 ABSA émises par l'AGM du 15/10/2019 en conversion des OCA2017 et des OCA2018 + 15.702 ABSA émises par l'AGM du 15/10/2019 + 4.397 ABSA émises par le CA du 9/07/2020 sur délégation de l'AGM du 23/06/2020).

## *Autres- Honoraires Commissaires aux Comptes*

Les honoraires sur l'audit des comptes 2020 sont de 18 017.25€

## *Autres- effectif de la société*

l'effectif moyen est de 42.46

## *Autres-Transaction entre partie liée*

les transactions ont été faites dans des conditions normales de marchés.

**WAGA ENERGY**

Société Anonyme au capital de 144 794 euros  
Siège social : 2 chemin du Vieux Chêne – 38240 MEYLAN  
809 233 471 R.C.S. GRENOBLE

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE**

**DU 17 JUIN 2021**

.....  
**TREIZIEME RESOLUTION**

**Affectation du résultat**

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuvant la proposition du Conseil d'Administration, **décide** d'affecter en totalité la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élevant à (496 759) euros au poste « report à nouveau ».

Le poste « Report à nouveau » est ainsi ramené d'un solde créditeur de de 405 525 euros à un solde débiteur de (91 234) euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale Ordinaire **prend acte** de l'absence de distribution de dividendes au cours des cinq derniers exercices.

Cette résolution est adoptée par :

- Voix pour : 144 794
- Voix contre : 0
- Abstention : 0

.....  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Président – Directeur Général,

Monsieur Mathieu LEFEBVRE.



**Petite entreprise ayant un commissaire aux comptes  
Demande de confidentialité du compte de résultat**

**DECLARATION ACCOMPAGNANT LES DOCUMENTS RENDUS PUBLICS**  
(Article L. 232-25 al.2 et L. 232-26 al.2 du code de commerce)

Concernant la société suivante :

Dénomination : WAGA ENERGY

Forme juridique : Société anonyme

Numéro unique d'identification - (Siren) : RCS GRENOBLE 809 233 471

Représentée par :

Nom : LEFEBVRE .Prénom : Mathieu

agissant en qualité de représentant(e) légal(e)

étant dûment habilité(e) par les textes régissant la forme de la société ci-dessus à effectuer la certification des documents comptables (art. R. 123-102 du code de commerce)

**Déclare que concernant les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020**

Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes sans réserve

Le ou les commissaires aux comptes ont certifié les comptes avec réserves

Le ou les commissaires aux comptes ont refusé de certifier les comptes

Le ou les commissaires aux comptes ont été dans l'incapacité de certifier les comptes

Le rapport du ou des commissaires aux comptes fait référence à quelque question que ce soit sur laquelle ils ont attiré spécialement l'attention sans pour autant assortir la certification des comptes de réserves

*Signature*

7/13/2021

DocuSigned by:

*Mathieu Lefebvre*

8DDB778DCB33400...